

**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

**Herausgeber:** Le messager suisse

**Band:** 28 (1982)

**Heft:** 1

**Rubrik:** Chronique : Bernard Eggler

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Notre fidèle collaborateur, René Bovey, étant gravement malade, nous avons fait appel à M. Bernard Eggler, qui lui succède à la Correspondance Politique.**

### Survol sur 1981

L'année qui vient de s'achever ne laissera sans doute pas un souvenir impérissable entre Genève et Romanshorn. L'économie nationale s'est plus ou moins maintenue au niveau atteint l'année précédente. Le produit national brut (PNB) devrait avoir augmenté de plus d'un pour cent en valeur réelle (4 % en 1980). L'emploi est resté relativement stable et la Suisse est enviée de ses voisins pour son taux de chômage très bas (0,2 % environ). Selon la Commission fédérale pour les questions conjoncturelles, ce taux devrait toutefois augmenter ces prochains mois en raison notamment de la cherté de notre franc et de l'obligation qui en découlera pour notre industrie de « procéder à des adaptations structurelles », comme disent pudiquement les économistes. Après plusieurs années de faible érosion, notre monnaie subit les assauts d'une nouvelle inflation. En moyenne annuelle le taux du renchérissement se situe à plus de 7 %.

Ce bref survol de l'économie nous amène directement dans la vie politique, elle-même fortement marquée par les questions économiques et financières. Au menu civique, les Helvètes se sont vu offrir quatre plats — en l'occurrence des votations populaires — dont deux avaient un goût économique et financier très prononcé. Au grand soulagement du Conseil fédéral et d'une forte majorité des Chambres, peuple et cantons ont accepté la prorogation, pour douze ans, du régime financier de la Confédération. Celle-ci pourra donc continuer à percevoir l'impôt sur le chiffre d'affaires et l'impôt de défense nationale, ce dernier s'appelant désormais impôt fédéral direct. Quand on sait que le régime financier produit plus de la moitié des recettes de la Confédération et que l'on se souvient de ce qu'il était advenu des deux tentatives d'introduire la T.V.A., on comprend l'euphorie qui régnait à Berne le soir du 29 novembre, après le décompte des bulletins de vote. En juin, peuple et cantons ont accepté un article constitutionnel chargeant la Confédération de protéger les consommateurs. Autre innovation constitutionnelle, l'égalité en droits entre femmes et hommes fut massivement approuvée, le souverain célébrant ainsi dignement le dixième anniversaire de l'introduction du suffrage féminin. Cet article fait obligation à notre législation de « pourvoir » à l'égalité. Dans certains domaines, tels la défense nationale ou l'AVS

— qui met au bénéfice des rentes les femmes à l'âge de 62 ans et les hommes dès 65 ans —, certains problèmes ne manqueront pas de se poser. Quatrième et dernier objet soumis au verdict des urnes (sur le plan fédéral), une initiative populaire dite « Etre solidaires », sous entendu des travailleurs étrangers, fut très séchement refusée. Cette initiative qui bénéficiait notamment de l'appui du parti socialiste et des grands syndicats se proposait d'améliorer le sort des étrangers. Excessive comme sont souvent les initiatives, « Etre solidaires » exigeait la possibilité du regroupement familial pour toutes les « catégories » d'étrangers. Au vu du désastre (17 % de oui seulement), les partis xénophobes, fortement en déclin ces dernières années, ont lancé un référendum contre une loi sur les étrangers que les Chambres fédérales avaient adoptée en vue de réaliser quelques-uns des buts visés par « Etre solidaires ». Cette loi qui annonce de substantiels progrès dans la condition de nos hôtes étrangers subira l'épreuve des urnes en juin. Pour l'heure les pronostics sont plutôt réservés.

### Sous la coupole

Comment se présente le bilan réalisé sous la coupole fédérale ? Sur le plan social, d'importants progrès ont été réalisés avec l'obligation de l'assurance-accidents, le deuxième pilier de la prévoyance vieillesse (prévoyance professionnelle obligatoire pour les salariés) et une nouvelle réglementation de l'assurance-chômage. C'est sans hésiter que les Chambres ont accepté le programme d'armement destiné à renforcer l'aviation et la défense antichar.

Le Conseil fédéral a adressé une cinquantaine de messages aux Chambres, soit environ un par semaine. Aussi certains signes d'essoufflement sont-ils perceptibles chez nos députés, ce qui n'a rien d'étonnant dans un parlement de milice. Le Conseil fédéral a réalisé une bonne partie des objectifs qu'il s'était fixés dans ses « grandes lignes » de la législature. Après leur message sur l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies, il ne reste, à nos « sept sages », plus guère que la révision totale de la constitution comme objet susceptible de leur réservé une place bien en vue dans l'histoire. Parmi les projets importants soumis au parlement ces derniers mois, il convient de mentionner la répartition des tâches entre la Confédération et les can-

tons (un ballon d'essai suivi avec attention par toutes les familles politiques), un article constitutionnel concernant des compétences de la Confédération en matière d'énergie, une révision partielle de l'assurance-maladie, une loi sur les cartels, un article sur la radio et la TV (après plusieurs échecs retentissants en votations populaires) et enfin l'octroi d'une autorisation générale pour la future (?) centrale nucléaire de Kaiserstaugst. Dans les années à venir, on ne chômera pas dans les bureaux de vote. En 1981, six initiatives populaires ont été déposées à la Chancellerie fédérale : coordination scolaire, culture, protection contre les licenciements, interdiction de la vivisection, centrales nucléaires et approvisionnement en énergie. Huit (!) autres initiatives ont été lancées, sur les sujets les plus divers : protection des locataires, formation professionnelle, taxes pour les tunnels, imposition du trafic lourd, abaissement de l'âge de la retraite, droit foncier, référendum facultatif contre les programmes d'armement et, enfin, initiative contre l'heure d'été. Deux initiatives n'ont pas abouti, dont l'une proposait l'abolition du monopole de la SRR et l'autre exigeait l'interdiction de l'énergie nucléaire.

Pour clore cette revue — très sommaire — relevons les cinq siècles d'appartenance à la Confédération, qui ont été célébrés comme il se doit dans les cantons de Fribourg et de Soleure. Fribourg a vécu une année faste : le premier citoyen du pays était Fribourgeois. C'est en effet le démocrate-chrétien Laurent Butty qui a présidé pendant un an le Conseil national. Enfin, c'est au canton de Fribourg que l'on doit la première liaison autoroutière entre la Suisse romande et la Suisse alémanique dont l'ultime tronçon reliant Berne et Vevey fut inauguré en novembre.

Bernard Eggler